



Infos Palestine

Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

n°29 – Janvier/Février 2010 – 2 €

[Une nouvelle entrave à l'action humanitaire dans les Territoires palestiniens]

Le gouvernement israélien vient de prendre la décision de ne plus accorder de permis de travail pour les ONG internationales opérant dans les Territoires palestiniens. Seul un visa de touriste sera dorénavant délivré à leurs équipes sur place. Ce type de visa interdit le travail en Israël et ne l'autorise pas formellement dans les Territoires palestiniens. Il est de plus délivré pour des durées allant d'une semaine à un an, ce de façon totalement aléatoire. Une centaine d'ONG est directement concernée. Cette nouvelle mesure israélienne remet en cause leur mission humanitaire dans les Territoires palestiniens et aura une influence désastreuse sur le sort des populations.

Sceller l'isolement de Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie

Jusqu'à présent, un visa de travail d'une durée d'un an renouvelable était accordé aux équipes des ONG, permettant un accès durable à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Entre 140 et 150 ONG, dont plusieurs françaises, sont directement concernées. L'interdiction de travailler en Israël signifie pour les ONG internationales l'impossibilité de maintenir leur siège à Jérusalem-Est, de se rendre à Jérusalem-Est et plus globalement de mener toute forme de programmes à Jérusalem-Est. L'objectif de l'Etat d'Israël, qui considère Jérusalem comme territoire national, est clair : pousser ces organisations vers Ramallah et sceller l'isolement de Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie.

La présence des ONG internationales dans les Territoires palestiniens fortement remise en cause

Il a de plus été indiqué à ces organisations, de façon informelle, que les visas de tourisme donneraient la possibilité de travailler dans les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne (18% de la Cisjordanie). Ceci est extrêmement préjudiciable alors que la plupart des organisations faisaient déjà part de graves difficultés pour travailler dans les conditions imposées par la politique d'enfermement israélienne. Leur zone d'action se réduit donc encore davantage et ce dans la plus grande confusion. Les réponses du gouvernement israélien divergent sur la possibilité ou non de travailler avec un visa de touriste. En l'absence de toute indication écrite, la situation des équipes sur place est extrêmement précaire et tributaire des soldats israéliens

présents aux checkpoints. Les implications sur la capacité des ONG à mener leur mission humanitaire et mettre en œuvre leurs projets de développement sont considérables, principalement dans la bande de Gaza après l'opération militaire israélienne de l'hiver 2008/2009. Selon l'article 55 de la 4ème Convention de Genève, Israël en tant que puissance occupante a l'obligation « d'assurer l'approvisionnement de la population en vivres et en produits médicaux ; elle devra notamment importer les vivres, les fournitures médicales et tout autre article nécessaire lorsque les ressources du territoire occupé seront insuffisantes ». Depuis 42 ans, cette obligation, qui n'a jamais été respectée, a été prise en charge par les ONG palestiniennes et internationales.

Cette nouvelle mesure israélienne remet fondamentalement en cause la présence des ONG internationales dans les Territoires palestiniens et constitue une menace sérieuse au développement de ces derniers. La France est largement impliquée dans l'aide aux Territoires palestiniens et finance par l'intermédiaire de l'Agence Française de Développement (AFD) de nombreux projets, notamment en collaboration avec des ONG françaises. Il est à craindre que cette nouvelle mesure ne vienne sceller encore plus radicalement le sort de la population palestinienne, allant ainsi à l'encontre de leur droit à recevoir une aide légitime et nécessaire dans la situation qui est la leur.

Lettre envoyée à Bernard Kouchner le 28 janvier 2010.

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ; Handicap International ; Enfants du Monde-Droits de l'Homme ; CCFD-Terre Solidaire ; Secours Catholique-Caritas France ; Secours Islamique France ; Première Urgence ; Solidarité Laïque ; Réseau Euromed France.

Sommaire : « La Palestine aux élections régionales françaises 2010 », « Mobilisation internationale contre le siège de la bande de Gaza », « Dexia se retire des colonies israéliennes » - **Page 2** / « Territoires occupés, Israël : les défenseurs des droits de l'Homme en danger » - **Page 3** / « Vers un Etat palestinien ? » - **Page 4.**

[La Palestine aux élections régionales françaises 2010]

A l'occasion des élections régionales du 14 et 21 mars 2010, la Plateforme des ONG françaises lance la campagne « *Palestine, les régions s'engagent pour le droit* ».

Un an après l'opération militaire israélienne de décembre 2008, aucune reconstruction n'est possible en raison du blocus israélien de la bande de Gaza. En punissant l'ensemble de ses habitants pour des crimes qu'ils n'ont pas commis personnellement, ce blocus constitue une punition collective proscrite par le droit international. Si la bande de Gaza est le symbole de l'enfermement des Territoires palestiniens, la Cisjordanie est maintenant fragmentée en 6 zones, séparées les unes des autres. Pour les Palestiniens, 38% de leur territoire, notamment Jérusalem-Est, est inaccessible, au bénéfice principalement des colonies israéliennes. Face à cette situation, la solidarité avec les Territoires palestiniens s'exprime depuis plusieurs années au niveau régional dans des domaines variés comme l'éducation, l'agriculture, la santé ou la culture... Le rôle de la coopération décentralisée est maintenant majeur dans le développement des territoires palestiniens occupés. Cette coopération signifie que les régions françaises peuvent jouer un rôle diplomatique important, en complémentarité du niveau national. Les régions peuvent être un levier pour faire respecter le droit et amener un changement durable sur le terrain. La Plateforme des ONG françaises forte de sa diversité et grâce aux associations locales de ses membres interpelle directement les candidats aux élections régionales afin que ceux-ci s'engagent pour le droit.

Pour en savoir plus : www.plateforme-palestine.org



[Mobilisation internationale contre le siège de la bande de Gaza]

Fin Décembre 2009, 1 400 personnes de 44 pays se sont retrouvées au Caire pour tenter de briser le siège de la bande de Gaza. La même mobilisation était organisée côté israélien vers le point de passage d'Erez.

Après plusieurs jours de négociations avec les représentants égyptiens, l'autorisation de traverser le passage d'Al Arish vers la bande de Gaza n'a pas été donnée. Seule une délégation de quelques dizaines de participants, choisis par les autorités égyptiennes, a pu franchir le passage d'Al Arish vers la ville de Rafah, côté palestinien. Si le but recherché de pouvoir rentrer dans la bande de Gaza n'a pas pu être atteint, la mobilisation internationale est cependant sans précédent. Jamais des militants d'autant de pays ne s'étaient rassemblés pour dénoncer la politique israélienne, témoignant ainsi de l'indignation mondiale provoquée par la punition collective infligée à la population palestinienne. Portés par la même volonté, plus de 2 000 manifestants israéliens et internationaux avaient entrepris le même jour une marche depuis Jérusalem-Est pour atteindre le passage d'Erez.

Pour en savoir plus : www.france-palestine.org

[Dexia se retire des colonies israéliennes]

Dexia Public Finance Israel, filiale de la banque franco-belge Dexia, a annoncé le 30 décembre 2009 son retrait des colonies israéliennes qu'elle soutenait financièrement. C'est un premier succès pour la campagne « *Palestine occupée, Dexia impliquée* ».

En lien avec l'organisation israélienne Who profits, dont l'objectif est d'identifier les entreprises impliquées dans l'occupation, la campagne « *Palestine occupée, Dexia impliquée* » a pu établir les liens entre la filiale israélienne de Dexia et plusieurs colonies israéliennes de Cisjordanie. Devant le Parlement israélien, son directeur présentait ainsi la situation en juin 2007 : *Si l'on parle, concernant notre banque, de municipalités situées au-delà de la ligne verte, nous avons octroyé une aide financière ces deux dernières années et demi à Alfei Menasbeh, Elkana, Beit-El, Ariel, Beit Aryeh, le Conseil régional de la Vallée du Jourdain, Givat Zeev, le Conseil régional de Har Hevron, Kedumim, Beit Aryeh (...). Cela veut donc dire que, oui, c'est nous qui les soutenons financièrement et c'est encore vers nous que l'on vient pour recevoir du crédit* ». L'implication des communes belges contre le soutien de Dexia à ces colonies a été particulièrement forte. 33 villes ont déposé des motions appelant à la fin de ce soutien. 69 organisations, partis politiques ou syndicats font aussi désormais partie de la campagne, qui ne s'arrête pas à la récente décision de Dexia : les organisateurs entendent la poursuivre en dénonçant l'implication financière de Dexia dans la municipalité de Jérusalem, dont la partie-Est, palestinienne, est illégalement occupée depuis 1967.

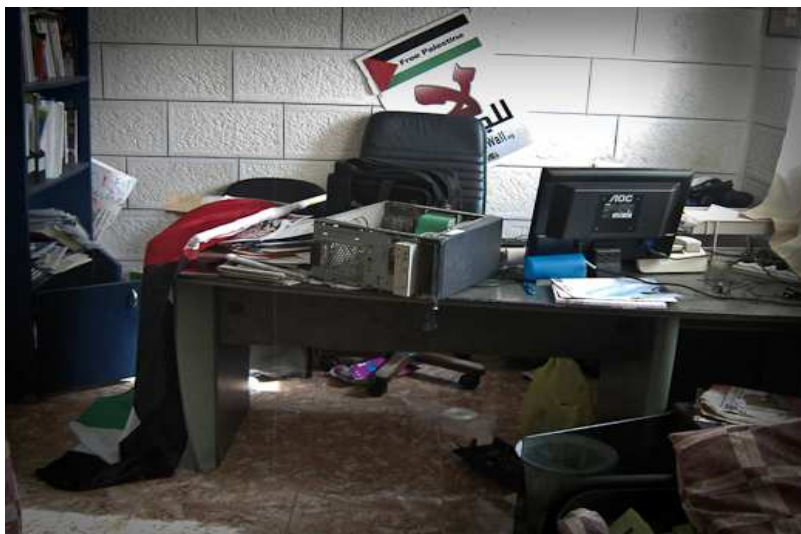
Pour en savoir plus : www.intal.be/fr

Territoires occupés, Israël : les défenseurs des droits de l'Homme en danger

Depuis plusieurs mois, l'armée israélienne a entrepris une campagne d'arrestation et d'intimidation de militants palestiniens pour les droits de l'Homme. Cette campagne touche aussi les ONG israéliennes.

Des prisonniers d'opinion

« Comme pour les autres défenseurs palestiniens des droits de l'Homme détenus dans les prisons israéliennes, il n'y a jamais eu d'éléments solides à présenter devant la Cour », c'est ainsi qu'a réagi Jamal Juma, coordinateur de la campagne « Stop the Wall » à sa sortie de la prison israélienne d'Ofer en Cisjordanie le 13 janvier dernier. Son arrestation le 26 décembre est une illustration de la répression grandissante par l'armée israélienne des opposants à la construction du Mur en Cisjordanie. Depuis 5 ans un fort mouvement de lutte non violente contre le Mur s'est développé dans le village de Bilin à l'Ouest de Ramallah, dont 60% des terres seront confisqués par le Mur, une fois sa construction autour du village finalisée. Depuis 2 ans, les villages de Nilin, Beit Likia, Al Ma'asara et Jayyous ont rejoint cette lutte, avec le renfort de militants israéliens et internationaux.



Le bureau du coordinateur de la campagne « Stop the Wall » saccagé par l'armée israélienne le 8 février 2010.

Le prix à payer pour cette résistance non violente est élevé. Entre 2005 et 2009, 1 566 Palestiniens ont été blessés lors des manifestations hebdomadaires. 16 ont été tués, dont la moitié d'enfants. La répression israélienne s'est accélérée depuis septembre 2009, elle continue de toucher les manifestants mais s'attaque maintenant aux dirigeants du mouvement. Mohammed Othman, collègue de Jamal Juma au sein de « Stop the Wall » a été arrêté en septembre 2009 de retour de Norvège où il était allé témoigner de l'action de son organisation. De même, Abdallah Abu Rahma et Mohammed Khatib, deux piliers des manifestations organisées dans le village de Bilin ont aussi été arrêtés. Abdallah Abu Rahma est toujours détenu.

Amnesty International a fait connaître sa préoccupation quant au fait qu'« Abdallah Abu Rahma et Mohammed Othman (depuis libéré) sont détenus uniquement parce qu'ils ont exercé, pourtant légitimement, leur droit à la liberté d'expression en s'opposant au mur. Ils sont dans ces circonstances des prisonniers d'opinion ». Amnesty International a aussi souligné que ces militants « étaient déterminés à respecter le principe de non-violence ».

Comme l'affirme la journaliste israélienne Amira Hass dans le journal Haaretz : « Le but de cette oppression coordonnée est d'épuiser les militants déjà engagés et décourager ceux qui voudraient les rejoindre dans une lutte qui a montré son efficacité dans d'autres pays à d'autres époques ». Le 8 février dernier, l'armée israélienne s'attaquait à nouveau à la campagne « Stop the Wall » en saccageant ses bureaux et confisquant les ordinateurs présents.

A la question posée à Bernard Kouchner sur l'antenne de France Info le 2 novembre dernier : « Quel serait le mur qu'il faudrait faire tomber aujourd'hui pour que les choses changent ? », le ministre a répondu : « Le mur entre Israël et la Palestine ». 20 ans après le démantèlement du mur de Berlin, ceux qui s'opposent au Mur palestinien de façon légitime et non violente sont sanctionnés.

Une campagne contre les ONG israéliennes

Si les défenseurs palestiniens des droits de l'Homme sont menacés, les ONG et militants israéliens qui luttent pour la reconnaissance des droits des Palestiniens le sont aussi. Dans une lettre ouverte, 13 ONG* parmi les plus importantes ont dénoncé « une campagne systématique » menée par le gouvernement à leur encontre visant à « faire taire les voix de la contestation en Israël ». Elles s'élèvent notamment contre les convocations par la police de leurs militants et le climat hostile entretenu par les membres du gouvernement israélien dont le ministre chargé de affaires stratégiques, Moshe Yaalon, qui avait accusé des ONG impliquées dans la défense des droits des Palestiniens de « détruire Israël » de l'intérieur. Pour les signataires de cette lettre ouverte, « une démocratie n'a pas le droit d'étouffer la critique ».

*ASSAF - Aid Organization for Refugees and Asylum-Seekers in Israel, The Association for Civil Rights in Israel, Bimkom - Planners for Planning Rights, B'Tselem, Gisha, The Public Committee against Torture in Israel, Yesh Din, Hamoked - The Center for the Defence of the Individual, The Hotline for Migrant Workers, Israel Religious Action Center, Kav LaOved - Worker's Hotline, Physicians for Human Rights

Pour en savoir plus :

- www.btselem.org ;
- www.amnesty.org ;

[Ver; un Etat palestinien ?]

Le discrédit de l'Autorité palestinienne confrontée à l'occupation israélienne, aux exigences américaines, aux rivalités Hamas/Fatah et à l'éventualité de nouvelles élections législatives posent de façon sérieuse la question de la dissolution de l'Autorité palestinienne et la proclamation d'un Etat palestinien. « Un Etat ? Quel Etat ? », c'est la question que pose le chercheur français Jean François Legrain, dont nous résumons ici l'analyse.

Les constats

« L'Autorité palestinienne a été mise en place pour éviter d'avoir à exiger d'Israël sa soumission immédiate aux résolutions des Nations unies consacrées à son conflit avec ses voisins ». 16 ans après la création de cette Autorité, l'annonce par Mahmoud Abbas de ne pas se représenter à sa tête a déclenché un débat sur le possible remplacement de celle-ci par un Etat, dans le contexte de la rivalité Fatah/Hamas et de la politique de 'réforme' voulue par les Etats-Unis.

Le 24 octobre 2009, la convocation par Mahmoud Abbas de nouvelles élections, avant que soit signé un document d'accord entre le Fatah et le Hamas, a scellé le sort de la réconciliation interpalestinienne qui devait pourtant en être le préalable. Cette décision du président palestinien n'a suscité aucune réprobation de la communauté internationale « obsédée par la disqualification politique du Hamas ». Il s'agit en fait d'un non évènement. L'organisation de nouvelles élections est en effet totalement impossible étant donné la division palestinienne. De plus le risque serait grand de voir le Hamas remporter ces élections.

Au-delà de l'avenir politique de Mahmoud Abbas se pose surtout la question de « la poursuite de la mise en œuvre d'un modèle politique qualifié en termes de 'réforme' ». Avant même le décès de Yasser Arafat, cette approche américaine d'un « modèle de gouvernement techniciste » a été adoptée par la communauté internationale. Le but était de mener « une professionnalisation des administrations publiques » conduisant « en réalité à une dépolitisation de façade de la machine du pouvoir ». Il s'agissait de « casser le système Arafat ». Appliquée dans un premier temps au domaine économique, l'élection de Mahmoud Abbas a permis d'étendre le 'modèle' américain au domaine de la sécurité et de l'orienter dans une perspective « Cisjordanie d'abord ». Le maître d'œuvre de cette 'réforme' est le général américain Keith Dayton qui a la tâche de consolider le contrôle de Mahmoud Abbas sur les Territoires palestiniens, à l'encontre du Hamas. Salam Fayyad et le général Mohammed Dahlan ont été chargés de mettre en place les mesures recommandées par le « Plan Dayton ». L'absence de réconciliation, que renforce le soutien américain à Mahmoud Abbas met l'Autorité palestinienne dans une impasse politique et constitutionnelle. Divers scénarios sont alors envisageables.

Les hypothèses

La première hypothèse, celle de l'Etat unique, binational, est aujourd'hui « difficilement envisageable » malgré diverses déclarations dans ce sens. Le maintien de l'Autorité palestinienne en tant que « cadre institutionnel » est la seconde hypothèse mais elle demanderait « un changement significatif de sa direction » tant dans sa composition que dans son mode de fonctionnement. La troisième hypothèse serait, après une période de transition, la dissolution de l'Autorité palestinienne (laquelle devait être à l'origine créée pour une période intérimaire de 5 ans) avec une période de transition vers un Etat. C'est un des souhaits de Salam Fayyad. Dans cette hypothèse (la plus convaincante selon Jean François Legrain), deux options existent. La plus improbable est la proclamation de l'Etat palestinien par le Conseil de sécurité de l'ONU. La seconde est le transfert des charges de l'Autorité palestinienne à l'Etat proclamé unilatéralement en 1988 à Tunis par le Conseil national palestinien (parlement en exil) et relevant de l'OLP. Mais pour continuer à recevoir le soutien international et l'approbation tacite israélienne, cet Etat devra continuer à appliquer les réformes économiques, politiques et sécuritaires lancées par Mahmoud Abbas et Salam Fayyad sous leur forme « techniciste et éloignée de tout engagement patriotique ».

Proclamé par les Nations unies ou de façon unilatérale, un Etat palestinien aurait comme conséquence immédiate la confirmation institutionnelle de la scission entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. Mais la grande inconnue demeure la réaction de la population palestinienne : « L'appareil répressif palestinien, en effet, construit ces dernières années à Ramallah par les États-Unis, la communauté internationale et Israël, sera-t-il suffisamment entraîné et dépolitisé pour contrer un mouvement de masse qui viserait à faire dérailler ce qui s'apparenterait à un processus d'étouffement de ses aspirations nationales ? ».

Pour en savoir plus :

www.gremmo.mom.fr/legrain

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail – 75010 Paris – Tél : 33 1 40 36 41 46

E-mail : contact@plateforme-palestine.org – www.plateforme-palestine.org

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 42 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme œuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du Ministère des Affaires étrangères.

MEMBRES : AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CBSP (Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants du Monde-Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Fédération Artisans du Monde, Génération Palestine, FSGT, GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Pax Christi, Secours Catholique-Caritas France, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix).

MEMBRES OBSERVATEURS : ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association « Pour Jérusalem », Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix – Strasbourg, Coordination Sud, CRID, Francas, GAIC (Groupe d'amitiés islamo-chrétienne), Handicap International, Médecins du Monde, RITIMO, Tiens voilà encore autre chose.

Directeur de publication : Bernard Ravenel

Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Gref, LDH.